

Inégalités de revenus et patrimoine : à quand le ruissellement pour tous ?

Alors que la surtaxe exceptionnelle sur plus hauts revenus (CEHR) vient d'être adoptée dans le cadre du budget 2025, une note de Bercy vient de confirmer la concentration des richesses et la hausse des inégalités de revenus et patrimoine. Pour mémoire, cette nouvelle imposition minimale de 20% limitée à un an dans sa nouvelle version concernera in fine seulement 25 000 foyers fiscaux, soit 0,06% des ménages français sous réserve de la décision du Conseil Constitutionnel pour une application en 2025.

Selon la DGFIP, les « **très hauts patrimoines** » (THP) ont doublé en 20 ans. Cela rejoint également les constats déjà établis par l'INSEE à savoir que les plus hauts patrimoines détiennent avant tout des valeurs mobilières à **hauteur de 79%** (moins imposés que les autres revenus avec la flat-tax) mais possèdent aussi **187 milliards** de patrimoine immobilier, soit en moyenne **4,6 millions par foyer**.

Il ressort également des déclarations fiscales que le taux moyen d'imposition de ces hauts patrimoines a bien connu une baisse de 2003 et 2022, passant de 29,3 % à 25,7 % (- **3,6 points**) alors qu'il a augmenté en moyenne de 0,2 point pour les autres foyers fiscaux ! Les ménages considérés comme les plus aisés (le top des 0,1%) ont vu leurs revenus moyens progresser de **119 % depuis 20 ans** !

En clair, pour FO, ces inégalités sont bien alimentées par la baisse des taux d'imposition effectifs sur les plus hauts revenus et d'une optimisation fiscale plus agressive bénéficiant surtout aux très hauts revenus et plus gros patrimoines.

Pour FO, la progressivité de l'impôt a été remise en question au fil du temps. Elle est même devenue régressive car les plus fortunés ne payent pas leur juste part. Force Ouvrière revendique une véritable réforme fiscale permettant de rétablir la progressivité du système fiscal, de préserver le consentement à l'impôt et plaide pour une meilleure répartition des richesses afin de réduire les inégalités sociales.

Paris, le 12 février 2025

Contact :

Rachèle BARRION
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et
du Service public**

✉ [rbarrion](mailto:rbarrion@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.82.70